

# Orientations

## Orientation 1.1 Préserver les patrimoines emblématiques du parc national

L'objectif est de préserver durablement la valeur patrimoniale des espaces du territoire par la mise en place d'actions cohérentes et adaptées à leur spécificité. C'est ainsi que la charte identifie les espaces terrestres et marins d'intérêt patrimonial majeur à préserver pour leurs qualités écologiques, culturelles et paysagères. Il s'agit d'un chantier prioritaire qui se mettra en oeuvre progressivement sur les quinze années de vie de la charte.

Par ailleurs, la charte vise prioritairement à mettre en valeur les paysages et maîtriser leur évolution par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan paysage.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p><b>1.1.2 Réaliser et mettre en oeuvre un plan paysage.</b></p> <p>L'objectif est de faire en sorte que les paysages ne soient plus le produit involontaire d'activités multiples, mais deviennent l'expression d'un intérêt pour la qualité d'un cadre de vie choisi. Pour cela, le plan paysage constitue l'outil pertinent, qui doit permettre d'exprimer un projet partagé entre les différents acteurs du territoire de mise en valeur et de maîtrise de l'évolution des paysages. Il doit permettre de mettre en cohérence les différentes politiques sectorielles, les politiques d'aménagement et les projets de territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la réflexion et à la définition du programme d'actions dans le cadre du comité de pilotage</li> <li>• Traduction réglementaire dans les PLU / ZPPAUP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intercommunalités</li> <li>• Syndicats de SCoT</li> <li>• CG 83</li> <li>• CR PACA</li> <li>• CAV</li> <li>• STAP, DDTM, DREAL</li> <li>• École nationale supérieure du paysage</li> <li>• Domaine du Rayol</li> </ul>

# Orientations

<p>L'élaboration du plan paysage se déroule en 4 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- phase préalable (identification du périmètre d'étude, mise en place du comité de pilotage, données existantes : atlas des paysages du Var, etc.)</li> <li>- réalisation du diagnostic (identification des caractéristiques du paysage, caractérisation des structures paysagères, perspectives d'évolution, identification des enjeux majeurs,...)</li> <li>- définition du projet d'avenir (définition d'orientations stratégiques et de principes d'action)</li> <li>- définition du programme d'actions.</li> </ul> <p>La mise en oeuvre et le suivi du plan paysage pourront passer par des traductions réglementaires et opérationnelles ainsi que par des actions à caractère pédagogique et des actions de communication.</p>			
[...]	[...]	[...]	[...]
<p><b>1.1.4 Préserver et restaurer la végétation indigène des paysages naturels.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulsion des démarches</li> <li>• Participation aux diagnostics</li> <li>• Participation à la définition du cahier des charges de restauration</li> <li>• Appui technique pour la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Espaces sous gestion communale</li> <li>• Implication des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONF (maîtrise d'ouvrage en forêt soumise)</li> <li>• CRPF</li> <li>• Propriétaires privés</li> <li>• Association des</li> </ul>

# Orientations

	<p>mise en oeuvre des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information / Sensibilisation</li> <li>• Élaboration des guides techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information / Sensibilisation</li> </ul>	<p>communes forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• CELRL</li> </ul>
<p><b>1.1.5 Privilégier l'intégration paysagère des travaux de défense de la forêt contre les incendies, sans compromettre l'efficacité opérationnelle des ouvrages.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au diagnostic</li> <li>• Participation à la définition du cahier des charges</li> <li>• Appui technique aux communes pour la mise en oeuvre des projets</li> <li>• Sensibilisation</li> <li>• Participe à l'élaboration des guides technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDTM, SDIS, ONF, CRPF</li> <li>• Propriétaires privés et publics, associations</li> <li>• SIVOM, SIVU, Intercommunalités</li> <li>• DREAL, CG 83</li> <li>• CELRL</li> </ul>

Référence ID de l'article : #5198

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-16 08:17